

Références 2009

Multilinguisme,

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

traduction et dialogue interculturel

Le Conseil des ministres de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Culture des 27 États membres de l'Union européenne a adopté, les 20 et 21 novembre 2008, une résolution relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme.

À cette occasion, la Présidence française du Conseil de l'Union européenne a diffusé une note : « *Multilinguisme, traduction et dialogue interculturel* ».

La diversité des langues est constitutive du projet européen. La traduction - qui permet de concilier l'attachement légitime des citoyens à leur langue avec les impératifs de l'échange dans un marché unique - contribue à la promouvoir. Celle-ci joue également un rôle stratégique pour le développement du dialogue interculturel, en facilitant l'accès des citoyens européens aux idées, aux savoirs ainsi qu'aux expressions culturelles et artistiques.

Multilinguisme, traduction et dialogue interculturel

L'Union européenne a d'ores et déjà développé un certain nombre d'initiatives en faveur de la traduction, notamment dans le cadre des programmes Culture et Média. Ces initiatives restent toutefois éparses, parfois mal connues et, dans une certaine mesure, marginales : ainsi, par exemple, le programme Culture ne consacre que 2,5 % de son budget au soutien à la traduction d'œuvres de fiction à partir d'une langue européenne vers une autre langue européenne. Or des besoins de traduction s'expriment non seulement dans le domaine de l'édition, mais aussi dans ceux du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant, et au-delà du champ culturel, dans tous les secteurs de la vie sociale.

Aussi l'Union européenne pourrait-elle, dans le respect du principe de subsidiarité, encourager les États membres à coordonner leurs actions de soutien à la traduction et examiner l'opportunité de se doter d'un instrument propre, lui permettant de donner une cohérence d'ensemble à des initiatives et des aides que leur inscription dans plusieurs programmes européens rend difficilement lisibles. Dans cette perspective, plusieurs orientations ou actions concrètes pourraient être envisagées afin de contribuer à terme à un engagement plus cohérent et plus fort de l'Union européenne et des États membres en faveur de la traduction. Sur la base des objectifs et des mesures qui suivent, des actions pilotes pourraient être mises en œuvre d'ici 2013.

Traduire les textes pour faire circuler les savoirs

La traduction est un levier de nature à renforcer le secteur de l'édition, industrie culturelle majeure en Europe, représentant actuellement un chiffre d'affaires de 22 milliards d'euros.

Améliorer les systèmes d'aides européens

Il importe de mieux faire connaître l'ensemble des dispositifs nationaux d'aide à la traduction, afin de les rendre plus accessibles - et donc plus efficaces - aux éditeurs, aux auteurs comme aux traducteurs. L'Union européenne pourrait jouer un rôle dans ce domaine, en mettant en place un réseau de veille et d'observation, constitué d'experts indépendants, qui se chargerait d'identifier les lacunes en matière de traduction, d'une langue à l'autre et par domaines (classiques européens, littérature jeunesse, ouvrages scientifiques...), et de favoriser les synergies entre éditeurs, chercheurs, auteurs et traducteurs pour combler ces lacunes.

Favoriser la diffusion des œuvres

En prenant appui sur ce dispositif d'observation, l'Union européenne pourrait renforcer son soutien à la circulation des œuvres en encourageant, là où elle n'existe pas ou là où elle est insuffisante, la traduction de grands textes du patrimoine littéraire européen. Cette action pourrait s'étendre aux publications scientifiques, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales, et accorder une place aux traductions vers et à partir des langues des pays partenaires de l'Union.

Valoriser la création contemporaine

Afin de valoriser la création littéraire contemporaine et de susciter l'intérêt d'éditeurs européens pour l'acquisition de droits de traduction, la traduction en plusieurs langues d'extraits d'œuvres de nouveaux talents issus de toute l'Europe pourrait être favorisée et mise en ligne à la disposition des éditeurs.

Renforcer le rôle du cinéma et de l'audiovisuel en matière de diversité linguistique

Intervenir sur les versions linguistiques des œuvres cinématographiques et audiovisuelles permet de diminuer les obstacles à leur circulation en Europe et sur le marché international. L'essor du numérique devrait être encouragé, car il facilite l'accès du public aux versions multilingues.

Rendre plus accessible l'offre de films et de programmes audiovisuels

Le programme MEDIA comporte un certain nombre de dispositions de soutien au doublage ou au sous-titrage des œuvres cinématographiques et audiovisuelles qui pourraient être complétées.

Les programmes dédiés au jeune public appellent une attention particulière, car ils lui offrent un accès privilégié à la diversité culturelle européenne. Pour favoriser la circulation des films et programmes européens pour enfants, il serait souhaitable de créer un module spécial dans la ligne Média/Distribution/Soutien automatique, destiné tout particulièrement au sous-titrage/doublage de ces œuvres.

Il conviendrait également de sensibiliser les chaînes du câble et du satellite à l'intérêt d'investir dans la réalisation de versions doublées et/ou sous-titrées d'œuvres européennes, par exemple au moyen d'un mécanisme automatique au sein de Média, qui garantirait un soutien aux chaînes s'engageant à promouvoir et à faire figurer en bonne place ces programmes dans leur grille de diffusion.

Renforcer les perspectives d'exploitation à l'international des œuvres européennes

Afin d'élargir les perspectives d'exploitation internationale des œuvres européennes, une aide pourrait être attribuée au sein de Média aux vendeurs de programmes audiovisuels (en particulier pour les fictions et les

programmes jeunesse). Cette aide devrait permettre de réaliser, dès le stade de la post-production, plusieurs versions linguistiques du même programme : par exemple, une version doublée et une ou plusieurs versions sous-titrées en langue(s) nationale(s). La disponibilité de plusieurs versions d'une même œuvre audiovisuelle permettrait aux téléspectateurs de choisir entre le doublage et le sous-titrage.

Favoriser la diffusion du spectacle vivant

Le sur-titrage est considéré par la plupart des spectateurs comme essentiel au bon déroulement d'une représentation : il facilite la vente de spectacles en tournée internationale. Opération coûteuse et délicate, aux points de vue tant artistique que technique, le sur-titrage doit être intégré en amont, au stade de la conception et de la production, pour contribuer efficacement à la diffusion des spectacles.

Mieux prendre en compte le sur-titrage

Afin d'atteindre cet objectif, un dispositif d'accompagnement du sur-titrage par l'Union européenne serait souhaitable : il viserait en particulier à encourager les organismes nationaux de soutien à la création, à mieux accueillir les propositions artistiques qui intègrent le sur-titrage et l'utilisation de nouvelles technologies aux exigences du plateau, et à favoriser l'investissement des compagnies dans des équipements répondant aux normes européennes. L'élaboration de normes techniques européennes communes pour le sur-titrage pourrait être aussi un objectif à privilégier.

Les enjeux de la formation

Afin d'améliorer la qualité des prestations liées à la diffusion internationale et multilingue du spectacle vivant et compte tenu des compétences diverses (linguistiques, artistiques, informatiques) liées au métier du sur-titrage, l'Union pourrait favoriser le développement d'une offre de formation au sur-titrage davantage harmonisée au niveau européen, la mise en réseau des formations existantes et la reconnaissance au niveau européen des stages réalisés en milieu professionnel.

Valoriser les métiers de la traduction

À quelque secteur qu'ils s'appliquent - et quelque forme qu'ils prennent - les métiers de la traduction souffrent d'un déficit de connaissance et de reconnaissance. L'Union européenne pourrait proposer un cadre de référence pour ces métiers, spécifiant les compétences nécessaires et les niveaux de formation qu'ils requièrent.

Favoriser le transfert des compétences

Des formations professionnalisantes sont nécessaires : elles supposent de mettre en place ou de consolider des lieux de rencontre et de formation, dans lesquels les traducteurs puissent transmettre leur savoir et confronter leur expertise. Ainsi, serait favorisée la constitution d'un vivier de traducteurs, notamment pour les langues peu répandues et pour des secteurs spécialisés de la traduction.

Sensibiliser les publics

Un travail de sensibilisation et d'information pourrait être conduit à l'échelon européen, afin de porter à la connaissance du public scolaire et universitaire et des entreprises le rôle des métiers de la traduction dans un environnement mondialisé. Les conditions d'exercice de ces métiers (statut, formation, validation des compétences, diplômes, normes de qualité...) devraient aussi être mieux connues en Europe. Un centre européen de ressources et de prospective pour les métiers de la traduction répondrait de ce point de vue à un réel besoin des professionnels.

Faciliter la traduction orale des rencontres internationales

Le recours à une traduction orale de qualité est un puissant facteur de réussite des rencontres internationales : en permettant la compréhension mutuelle sur des sujets complexes, il contribue aux progrès de la pensée.

Les organisateurs de manifestations en Europe doivent être sensibilisés à l'intérêt qu'ils ont à solliciter les services d'interprètes de conférence formés et reconnus. Une enquête sur les usages de l'interprétation dans les congrès, portant sur quelques pays européens, offrirait d'utiles indications sur les flux linguistiques et sur les besoins des organisateurs.

Améliorer les outils terminologiques

Il paraît important, pour le dynamisme du multilinguisme, que les langues disposent de corpus de termes dans chaque domaine de spécialité, leur permettant de nommer les concepts techniques et les réalités nouvelles. C'est naturellement une condition préalable à toute traduction. Les États membres, chacun en ce qui le concerne et selon ses traditions, pourraient y veiller tout particulièrement.

De son côté, l'Union européenne pourrait encourager la constitution de réseaux de bases de données terminologiques, ainsi que la réalisation d'un état des lieux permettant d'avoir une connaissance précise des actions mises en œuvre en Europe par les États membres, les régions et les universités. A court terme, il conviendrait de développer la base de données inter-institutionnelle IATE dans un sens plus conforme aux besoins des utilisateurs.

Développer les technologies de la langue

Les technologies de la langue répondent à des besoins à la fois personnels et professionnels. Certaines de ces technologies permettent de passer d'une langue à l'autre : traduction automatique, traduction assistée par ordinateur, traduction vocale, recherche d'informations interlingue... Conforter leur développement placerait les industries européennes du secteur en position forte sur la scène internationale.

La complexité de ces technologies, le nombre de langues à traiter nécessitent une bonne complémentarité dans la prise en charge de l'effort entre les industriels, l'Union européenne, les États membres et les collectivités locales. L'Union européenne pourrait concentrer son intervention sur l'évaluation des performances de ces technologies et la définition des standards d'échanges des données.

Une attention particulière pourrait être portée par l'Union européenne à la convergence des programmes de recherche, à l'identification des domaines d'application concernés et au déploiement des technologies résultant de ces recherches sur l'ensemble des langues de l'Union.

Le programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (PCRDT) constituerait l'instrument adéquat pour une action coordonnée entre l'Union européenne et ses États membres.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère

**Culture
Communication**

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6 rue des Pyramides, 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00

Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76

Courriel : dglff@culture.gouv.fr

Internet : www.dglff.culture.gouv.fr

ISSN imprimé : 1778-8919

ISSN en ligne : 1958-525X